



ENTRE LAC ET MONTAGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALEX

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SEIZE JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juin 2025

Les membres présents (11) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, André BOCHET-CADET, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Séverine SAOS ;

Procuration (1) : Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER ;

Absent (1) : Carole DUPRÉ ;

Madame Séverine SAOS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/039-16/06

**Objet : Programme petite enfance – Acquisition d'un berceau supplémentaire « la Boite à Soleils »
ACEPP74.73**

Rapporteur Yvette GOLLIET

Par délibération N° 2023/003-01/02 en date du 1^{er} février 2023, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec l'ACEPP74.73 pour la réservation de 2 berceaux à la Crèche de DINGY-SAINT-CLAIR « la boîte à soleils » pour un montant unitaire annuel de 9 000 € TTC

En parallèle, par courrier de mai 2023, la commune a résilié 2 berceaux LPCR à compter du 01/09/2023

Par courrier de septembre 2023, la commune a résilié 1 berceau LPCR à compter du 01/01/2024

Par délibération N°2023/081-14/12 en date du 14 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un berceau supplémentaire à la crèche de DINGY-SAINT-CLAIR à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Par courrier du 20 mai 2025, la commune a résilié 1 berceau LPCR à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu la liste d'attente pour la réservation des berceaux ACEPP73.74

Il convient que le conseil municipal se prononce sur l'acquisition d'un berceau supplémentaire à la crèche « la Boite à Soleils » ACEPP74.73 pour un montant annuel de 7000 € TTC à compter du 01/09/2025, conformément à l'offre commerciale transmise à la Mairie le 18 avril 2025.

Entendu l'exposé de Yvette GOLLIET,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition de 1 berceau supplémentaire à la crèche de DINGY-SAINT-CLAIR « la Boite à Soleils » à compter du 1^{er} SEPTEMBRE 2025 ;
- **PREND ACTE** de la résiliation de 1 berceau à la crèche LPCR à compter du 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 ;
- **APPROUVE** le tarif de 7 000 € pour berceau supplémentaire (4^{ème}) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Séverine SAOS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025039
Objet :	PETITE ENFANCE ACQUISITION BERCEAU SUPPLEMENTAIRE CRECHE ACEPP 74/73 (4ème) "LA BOITE A SOLEILS3 (SUPPRESSION BERCEAU petis chaperons rouges (reste 2)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	074-217400035-20250616-DEL2025039-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250616-DEL2025039-DE-1-1_0.xml	text/xml	975 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.039 BERCEAU SUP ACEPP.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250616-DEL2025039-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	96.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2025 à 09h05min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2025 à 09h05min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2025 à 09h05min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juin 2025 à 09h05min47s	Reçu par le MI le 2025-06-20